

HELLE (*Jean DE*), **HEYLEM** ou **HEYLEN**, orfèvre et graveur de sceaux, peut-être aussi de monnaies, né dans le dernier quart du XIV^e siècle, mort à la fin de la première moitié du XVe. Bien qu'on ignore la localité où il vit le jour, on est, par plusieurs raisons, en droit de croire que Jean de Helle appartient par sa naissance au territoire de l'ancienne Belgique. Il habitait Bruxelles et exerçait dans cette ville sa double profession d'orfèvre et de graveur. On le trouve cité dans les documents de 1425 à 1436.

Il grava pour Jean IV, duc de Brabant, le sceau qui fut apposé, le 19 juillet 1425, à l'acte par lequel le duc cédait, à son cousin Philippe le Bon, l'administration des provinces de Hollande, de Zélande et de Frise, et reçut pour ce travail la somme de 18 couronnes de France.

Le 4 août 1430, Philippe de Saint-Pol, successeur de Jean IV, mourut, laissant à Philippe le Bon son héritage. Philippe le Bon fut inauguré le 5 octobre suivant, et pour obéir aux prescriptions de sa *joyeuse entrée* ou charte constitutionnelle, il dut avoir un sceau pour le Brabant. Il s'adressa à Jean de Helle, qui lui avait déjà fait un sceau provisoire. Sur les ordres du duc, qui fit en cette occasion preuve de parcimonie, l'artiste modifia son œuvre précédente en y ajoutant l'écusson du Brabant. Ce sceau était d'or fin et attaché à une chaîne de même métal. Vredius l'a figuré à la page 85 de son ouvrage *Sigilla comitum Flandriae*.

La troisième et la quatrième œuvre connue de notre graveur consistent en le grand sceau dit de Brabant et son contre-sceau, qui furent exécutés vers la fin de l'année 1430.

Il fit encore : deux signets, à l'aide desquels le prince scellait les affaires courantes; deux sceaux et un contre-sceau que reproduit Vredius, aux pages 80 et 87 de son livre; le fameux sceau de l'ordre de la Toison d'Or, que Philippe avait fondé à Bruges; enfin, en 1434, deux autres sceaux sur lesquels figurent l'énumération entière des

divers titres du duc, et cinq signets : un pour le chancelier, un pour Jean de Hornes, drossard, deux autres pour Edmond et Ambroise de Dynter et le dernier pour Dreux van der Vacquerien, secrétaires de Philippe le Bon. La gravure de ces dernières pièces lui fut payée 76 livres. A partir de 1436, on perd, à la fois, et la trace de ses œuvres et celle de son nom.

Jean de Helle fut un artiste d'un talent incontestable. Quelques sceaux que l'on sait avoir été gravés par lui sont, à en juger par leur reproduction, d'un travail achevé et surtout remarquables par le modelé, la finesse des détails et la richesse de l'ornementation.

Fréd. Alvin.

A. Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des grav. de méd., de sceaux, etc.*, t. 1^{er}, Brux., 1858, in-8°. — *Revue belge de numismatique*, t. VI, 1850, p. 168.

HELLEBAUT (*Jean-Baptiste*), avocat et professeur de droit, fils de Guillaume et de Marie Minne, naquit à Gand, le 1^{er} août 1774, et mourut en cette ville, le 27 octobre 1819. Jeune encore, il entra en qualité de compositeur typographe dans l'atelier de l'imprimeur Spillebaut, à Gand, puis il devint correcteur dans l'imprimerie de P. De Goezin en la même ville. Après avoir terminé ses humanités en partie chez les Augustins et en partie au collège royal à Gand, il se rendit à l'université de Louvain, où il fut proclamé *primus*, lors de la promotion générale en philosophie (20 août 1793).

Un si beau triomphe lui valut une réception splendide dans sa ville natale. Bientôt les invasions des armées françaises le surprirent au milieu de ses études, qu'il continuait à Louvain. Les vainqueurs supprimèrent l'université de cette ville (1797), quand il n'avait pas encore terminé son cours de droit. Hellebaut, seul et abandonné à lui-même, se réfugia chez un ami, et continua ses études chez lui; il fut son propre professeur. Enfin, doué d'une instruction solide, notre étudiant se fit admettre au barreau de sa ville natale en vertu de la loi du 22 ventôse an XII de la république

française. Ce qui ne l'empêcha d'accepter, en 1797, une place de professeur de mathématiques à l'école centrale du département de l'Escaut et une position dans l'administration municipale de Gand. Il y fut en quelque sorte, la cheville ouvrière de ce corps.

Après la suppression de l'école centrale (1804), Hellebaut s'occupa plus activement du barreau, où il eut les plus grands succès, grâce à son instruction solide et à son éloquence. Il contribua aussi par son influence à maintenir, dans sa ville natale, la bibliothèque et le Jardin Botanique dépendants de la ci-devant école centrale.

Lorsque Guillaume 1^{er}, roi des Pays-Bas, eut créé l'université de Gand, Hellebaut fut appelé (1816) à y enseigner le droit civil, la pratique du droit et la statistique. Une excellente mémoire, une érudition solide, une grande facilité d'élocution firent les succès de son cours.

Il ne s'occupait pas exclusivement de jurisprudence : il aimait aussi les auteurs classiques, les littératures néerlandaise, anglaise, italienne et française.

Les études de l'art ne lui étaient pas étrangères. A ce titre, il fit partie de plusieurs sociétés scientifiques et artistiques : peu de distributions de prix se firent à l'Académie des beaux-arts de Gand, sans qu'il n'y prononçât un discours. On le voit figurer à peu près à toutes les solennités de ce genre dans sa ville natale. Malgré cette activité, peu de ses discours sont parvenus jusqu'à nous. On a imprimé seulement ceux de 1802, 1804, 1806, 1808, 1814 et 1817, et un discours prononcé lors de la distribution des prix aux tisserands cultivateurs des communes rurales en 1811. Ces discours devaient être imprimés en un volume, dont les *Annales Belges* firent l'annonce en 1819; mais ils n'ont jamais paru. Schrant en a imprimé un, écrit dans un langage correct et élégant. Hellebaut prit aussi part à la rédaction d'un factum ou mémoire, facétie joyeuse à propos de deux têtes, l'une de plâtre, l'autre de marbre, de

Jean Van Eyck. Cet écrit, de 105 pages, imprimé à Gand en 1802, est d'une extrême rareté. En 1810, il publia : *Réduction très aisée des monnaies de Brabant, Liège et Hollande en monnaie décimale, selon le décret du 18 août 1810*.

Dans les *Annales Belges des sciences, des lettres et des arts* de 1819, il a inséré un compte rendu de l'exposé de la situation administrative de la Flandre orientale. A la suite d'un voyage entrepris, en compagnie d'un ami et de quelques-uns de ses élèves, il en écrivit la relation en flamand. A propos de la traversée d'Utrecht à Amsterdam, il parodia la satire d'Horace : *Egressum magna me excepit Aricia Roma*. Cet écrit est aussi d'une grande rareté. Hellebaut était aimé de ses concitoyens et de ses élèves; et sa mort fut un véritable deuil pour toute la ville de Gand. Il y occupait dans ce moment les fonctions de recteur de l'université.

Ch. Piot.

Etiquette, *Order ende optocht over den praeltryn van den zeer geleerden H. Hellebaut*. — *Order en optocht der ryde-prael onder de bestiering van de EE. PP. Augustynen van Gent, tot ontfangen van den H. Hellebaut*. — Schrant, *Hulde aan de nagedachtenis van wijlen den hooggeleerden H. Hellebaut*. — Kiekepoost, *Saemenspraak tusschen den ontwerpmaker en eenen bouwkundigen boer*. — Un poème latin, intitulé *Carmen*, dans les *Annales Belges* de 1820. — Epitaphe. — *Annales Belges* de 1819. — Piron, *Algem. levensbeschrijving der mannen en vrouwen van Belgie*. — Vanderhaegen, *Bibliographie gantoise*.

HELLEMANS (Pierre-Jean), peintre de paysages, né à Bruxelles, le 10 octobre 1787, mort dans la même ville le 13 août 1845. Il passait en son temps pour l'un des meilleurs peintres paysagistes de la Belgique; on le classait entre Van Assche et Ducoron. Il se fit d'abord connaître à l'exposition de Bruxelles en 1815, on l'y retrouve encore en 1816; en 1818, il expose trois tableaux. On remarquait au Salon de la Société bruxelloise pour l'encouragement des beaux-arts, en 1827, un tableau de ce maître; on y admirait la fraîcheur et surtout l'habileté avec laquelle l'artiste avait rendu le ciel, les eaux et particulièrement les arbres dont on reconnaissait facilement les différentes essences.